



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-203-19

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, à la séance extraordinaire du 18 décembre 2017, le règlement numéro 2010-203-19 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2010-203 sur la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton ».

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 7e jour de février 2018

La Directrice générale,



Cynthia Bossé


Certificat de Publication

AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-203-19

Je soussigné, Cynthia Bossé, directrice générale de la municipalité d'Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9H00 et 17H00 ce 7e jour du mois de février 2018, à chacun des endroits suivants, à savoir:

- . au bureau municipal
- . à l'église catholique;
- . dans l'édition de mars 2018 du journal municipal «Le Bavard ».

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7e jour du mois de février de l'an 2018.



Cynthia Bossé,
Directrice générale
Municipalité d'Upton